



Section de Saône & Loire
CTL du 26 janvier 2015

Point 1 Ponts naturels 2015

Le seul pont envisagé est le pont naturel du 13 juillet 2015.

FO DGFIP 71 demande que le 15 mai soit également pont naturel. L'organisation des services en serait facilitée. Par ailleurs et contrairement à 2014 il s'agit du seul pont du mois de mai, ce qui empêchera les agents présents le 15 mai de bénéficier d'une autre possibilité.

Devant le refus de l'administration, FO-DGFIP 71 vote contre.

Point 2 Adaptation de l'offre de formation au numérique (pour information)

Mise en place dans les sites le permettant de postes de travail accessibles à tous les agents qui pourront y suivre des formations à distance.

FO-DGFIP 71 indique que la formation à distance ne doit pas se substituer à la formation présentielle.

Point 3 Mise en place du pôle de contrôle revenu patrimoine à compter du 01/09/2015 (pour vote)

FO-DGFIP 71 a voté contre la proposition de l'administration :

- le calendrier de création de cette structure est précipité. Les discussions sur la création de ce pôle a débuté le 20 mai 2014 et cette question est abordée le 26 janvier 2015 pour une mise en œuvre au 01/09/2015.
 - la campagne de mutation est clôturée à la date ou le sujet est exposé
 - aucune information sur la communication au sein des services concernés n'a été donnée. De nombreuses questions sont posées : les agents ont ils été informés , de quelle manière, sous quelle forme.
 - sur le fond, les principes qui sont à l'origine de la mise en place de ces structures sont intéressants (approche globale du dossier fiscal des contribuables, mutualisation des compétences, création d'équipes plus étoffées,) mais la mise en œuvre concrète pose trop de questions notamment sur l'organisation de ce pôle unique implanté sur plusieurs résidences (organisation de la communication, les équipes ne seront pas plus étoffées).
- Il n'est pas précisé quel sera la sort des services qui voient certaines compétences transférées.

Les représentants de FO-DGFIP 71 au CTL